



Monsieur Stéphane NUQ

Directeur de la DDT

22, rue des Pénitents blancs – CS
43217

87 032 Limoges Cedex 1

Limoges, le 25 août 2025

Objet : avis sur la demande d'autorisation environnementale pour l'optimisation de la centrale de Charnaillat

Dossier suivi par : M. Pierre Pommeret – p.pommeret@federation-peche87.com

Monsieur le Directeur,

La Fédération de la Haute-Vienne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FDAAPPMA 87) a pris connaissance du dossier relatif au projet d'optimisation de la centrale hydroélectrique de Charnaillat, sur la commune d'Eymoutiers.

En tant qu'acteur engagé pour la protection et la restauration des milieux aquatiques, la Fédération rappelle sa volonté constante de **ne pas voir la Vienne davantage artificialisée qu'elle ne l'est aujourd'hui**.

Or, le projet présenté entraînerait :

- Un **allongement conséquent du tronçon court-circuité** de la Vienne, avec des impacts négatifs sur les habitats piscicoles et la dynamique hydromorphologique ;
- Une **dégradation de la continuité écologique**, pourtant essentielle pour la Truite fario, et ses espèces accompagnatrices ainsi que toutes les espèces emblématiques et/ou d'intérêt patrimonial ;
- Des **menaces directes pour les frayères et habitats aquatiques**, déjà fragilisés par les aménagements existants ;
- Une **atteinte possible aux espèces protégées**, notamment la moule perlière, dont l'état de conservation est préoccupant à l'échelle nationale et européenne.

- Une **non-conformité avec les objectifs fixés par la Directive Cadre sur l'Eau** et le SAGE Vienne, qui exigent au contraire la restauration de la continuité écologique et des habitats aquatiques.

La Fédération rappelle qu'elle œuvre quotidiennement pour restaurer les cours d'eau, améliorer leur qualité écologique et garantir la pérennité des activités halieutiques. Ce projet va à l'encontre de ces objectifs collectifs et des engagements réglementaires pris par la France.

En conséquence, la **Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de la Haute-Vienne émet un avis défavorable** sur ce projet d'optimisation hydroélectrique.

Elle appelle à privilégier des alternatives respectueuses de la rivière et à renforcer les efforts en faveur de la restauration écologique de la Vienne, au bénéfice de la biodiversité et des usagers.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'expression de mes salutations distinguées.

Jean-Christophe BOIREAU,



Président de la FDAAPPMA 87

